



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

calamités agricoles

Question écrite n° 114378

Texte de la question

M. Michel Vergnier interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire au sujet de la sécheresse et des conséquences économiques catastrophiques que subissent et vont subir les agriculteurs et les éleveurs pour l'acheminement du fourrage. En effet, les tarifs pratiqués par la SNCF (de 50 à 60 euros la tonne pour une distance de 500 kilomètres) et l'organisation centralisée du réseau ne permettent pas aujourd'hui d'envisager le transport ferroviaire comme une solution pérenne. L'acheminement du fourrage devrait donc se faire majoritairement par voie routière. Des discussions ont ainsi été entamées avec les professionnels du transport, qui sont prêts à travailler étroitement avec la filière agricole. Il a par ailleurs été demandé aux sociétés autoroutières d'examiner la mise en place d'un tarif "solidaire" pour les transporteurs acheminant du fourrage. Toutefois, l'État ne semble pas souhaiter mettre en place une aide nationale au transport, comme ce fut le cas en 2003. Les conditions exceptionnelles que connaissent les éleveurs nécessitent une solidarité nationale exceptionnelle. Il lui demande donc si des mesures concrètes vont être prises par le Gouvernement pour soutenir notre agriculture dans cette période particulièrement difficile.

Texte de la réponse

La France fait face à une situation de sécheresse préoccupante qui pose des difficultés importantes aux éleveurs pour l'alimentation de leurs troupeaux. Le Gouvernement, sous l'impulsion du Président de la République, mobilise depuis la mi-mai tous les moyens afin d'organiser la solidarité nationale, de faciliter la mise à disposition et l'approvisionnement en fourrage et de soulager la trésorerie de nos éleveurs. Un suivi attentif de la situation est assuré dans le cadre d'un comité sécheresse hebdomadaire qui veille à la bonne mise en oeuvre des mesures engagées et examine toutes les pistes nouvelles d'aide. En complément, il a été demandé aux préfets de mettre en place des comités de suivi sécheresse dans chaque département avec les représentants de la profession agricole. Ces comités ont vocation à compléter les analyses menées au niveau national et à faciliter la meilleure organisation de la solidarité professionnelle, en particulier pour l'approvisionnement en fourrages des éleveurs. Garantir une alimentation suffisante au bétail a constitué une des premières priorités du Gouvernement. Ainsi, le recours aux jachères et bandes enherbées inutilisées a été autorisé par dérogation et les contraintes liées aux engagements des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) ont été levées. Le broyage des pailles a pu être interdit au cas par cas. Enfin, des contrats interfilières ont été mis en place, garantissant la disponibilité de plus d'un million de tonnes de pailles, à moins de 25 euros la tonne. Par ailleurs, la circulation de la paille sur l'ensemble du territoire est facilitée par la cellule logistique réunissant les services du ministère chargé des transports, de l'agriculture, de l'intérieur et de la défense, ainsi que des représentants des organisations professionnelles agricoles et l'ensemble des acteurs des transports. Cette cellule, en collaboration notamment avec la SNCF, Réseau ferré de France, la Fédération nationale des transporteurs routiers, est chargée d'organiser les transports. La SNCF propose ses services à prix coûtant. Six sites militaires de stockage ont été retenus. Des camions militaires sont mobilisés pour le déchargement des trains et pour certains transports routiers. Concernant le transport autoroutier, les transports de fourrage

circulant dans le cadre de l'opération sécheresse de l'été 2011 sont exonérés de péage. Un arrêté interministériel, en date du 30 juin 2011, a été également pris pour autoriser la circulation des transports routiers de paille lors de certains week-ends estivaux.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vergnier](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114378

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 2011, page 7754

Réponse publiée le : 13 septembre 2011, page 9769